Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **24 (1932)**

Heft 7

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année Juillet 1932 No 7

Actualités.

Trois mois se sont écoulés depuis que les organisations centrales des associations ouvrières ont fait connaître leur attitude à l'égard de la crise et spécialement de la politique du Conseil fédéral et ont fait ressortir clairement quelles sont les revendications des ouvriers, des employés et des fonctionnaires. Entre-temps la crise s'est accentuée dans notre pays, et on constate plus particulièrement que la politique de baisse des salaires préconisée par les chefs d'entreprise et le Conseil fédéral, a exactement les effets prévus dans la requête des syndicats. Le degré d'occupation dans les branches d'industrie travaillant pour le marché indigène n'a que très peu reculé jusqu'à présent. L'index des ouvriers occupés était de 114 en mars 1932 pour les industries travaillant pour le marché indigène (mars 1925 = 100) contre 115 en décembre 1931 et 118 en mars 1931. A part cela, on compte ce qu'on appelle un cœfficient d'occupation qui repose sur les appréciations des chefs d'entreprises en ce qui concerne la marche probable des affaires. Cet index est tombé à 86 en mars de cette année, pour les industries travaillant pour le marché indigène, contre 97 en décembre et 94 en mars 1931. Le recul de 11 points enregistré lors du premier trimestre 1932 est dû sans aucun doute à la baisse des prix et des salaires préconisée. Ces chiffres laissent entrevoir que les chefs d'entreprises escomptent que la baisse des salaires et la réduction des prix attendue auront pour conséquence de faire reculer dans une large mesure l'occupation dans les industries travaillant pour le marché indigène. Malgré cela, le Conseil fédéral entend poursuivre la politique demandée par les chefs d'entreprises. Le marché intérieur suisse doit à toute force être ruiné.

*

La conférence du 31 mai avec le Département fédéral de l'économie publique a prouvé que le Conseil fédéral n'a pas l'intention de tenir compte des revendications justifiées formulées par les ouvriers. Le porte-parole du Conseil fédéral a néanmoins dû reconnaître que les tentatives de réduire les prix n'ont pas eu